

Contactez la Mairie pour connaître les disponibilités des différentes salles et le tarif de la location souhaitée. Après confirmation de disponibilité, adressez un courrier à M. le Maire en précisant le motif de votre demande (mariage, fête privée, rencontre associative...) de location de salle.

Après acceptation de votre demande, une convention sera alors établie entre vous et M. le Maire.

Dès le versement du montant de la location, une confirmation de réservation de salle détaillée vous sera adressée.

Le jour J, lors de la remise des clés, munissez-vous d'un chèque de caution et d'une attestation d'assurance responsabilité civile.

Pour connaître les tarifs, cliquez sur le lien suivant: [Tarifs salles](#)

Contact : Mme ROSSELL Sabine

